
Séance du mardi 10 décembre 2024

Date de la convocation : 03 décembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 41

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Dania KLEIN, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 5

Représentés : Jean-Marc ILIC représenté par Josiane BIGUINET, Gérard L'HUILLIER représenté par Patrick GROSS, Séverine MACINOT représentée par Mathilde DECHEPPE, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN, Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

Votants : 46

Excusés : Sylvine JOSSELIN, Françoise KLEIN, Christophe LANG, Raymond LECLERC

Absents : Didier CHASSEIGNE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_108 - Objet : CTEAC 2024/2025 : Validation du programme d'actions et du plan de financement

| |
|--|
| Date de transmission de l'acte: 12/12/2024 |
| Date de reception de l'AR: 12/12/2024 |
| 055-200066140-DE_2024_108-DE |
| A G E D I |

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DE_2024_014 en date 27 février 2024 autorisant la Présidente à signer un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
 CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité à rendre accessible la culture à tous,
 La Présidente propose un programme d'actions d'Education Artistique et Culturelle hors temps scolaires et sur le temps scolaire pour l'année 2024-2025.

Ce programme d'actions comprend trois projets :

- Une création partagée avec la Cie Logos autour du spectacle HUELLAS
- Un projet fédérateur à destination des classes de maternelles des cinq groupes scolaires : « La fabuleuse histoire des Basarkus » en partenariat avec la structure culturelle Transversales
- Un projet fédérateur à destination des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} du Collège Emilie du Châtelet de Vaubecourt en partenariat avec la structure culturelle : ACB

Ce programme d'actions fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel comme suit :

| PROJET | DEPENSES | | | | | | RECETTES | | | | | |
|----------|-------------------------|-----------------|------------------|-------------|---------|---------|----------|-------|---------|---------|--------------------------|---------|
| | Intervention artistique | Héberg/déplacem | Transport Elèves | Billetterie | Autres | TOTAL | DRAC | CD55 | EPCI | MSA | Structures cult/Etab sco | TOTAL |
| HUELLAS | 3 270 € | 1 556 € | | | 530 € | 5 356 € | | 636 € | 971 € | 3 749 € | | 5 356 € |
| BASARKUS | 1 800 € | 940 € | 1 500 € | 500 € | 1 896 € | 6 636 € | 1 200 € | 675 € | 1 966 € | | 2 795 € | 6 636 € |
| Collège | 2 400 € | 1 070 € | 1 000 € | 900 € | 151 € | 5 521 € | 2 600 € | 570 € | | | 2 351 € | 5 521 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'approuver ce plan de financement et d'allouer les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2025
- D'autoriser la Présidente à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC et du Département de la Meuse dans le cadre du CTEAC
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
 Madame Martine AUBRY